

PREAVIS N° 271/2025

Compte : 9141.98

relatif à une demande de crédit de **CHF 94'000.- TTC** pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au chemin du Grand Pré à Coppet



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur de Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet immobilier prévu sur les parcelles n° 191 et 193 à Coppet, au ch. du Grand Pré, les SITSE prévoient de réaliser une extension de leur réseau d'eau potable. Ceci est rendu nécessaire afin de garantir l'approvisionnement en eau et la défense incendie des nouveaux bâtiments construits.

2. PROJET

Le projet consiste à réaliser une extension depuis le réseau existant au niveau de la Borne Hydrante n° 297, à l'aide d'une nouvelle artère en polyéthylène (PE 100 PN 10 Ø 160 / 141.0), d'une longueur totale de 110 m environ.

Une nouvelle vanne réseau sera installée au début du tronçon, ainsi que deux nouvelles bornes-hydrantes : la première sur le ch. du Grand Pré (en remplacement de la BH n° 297 existante) et la seconde dans le périmètre du lotissement, afin d'y renforcer le potentiel d'appui contre le feu. La position de la nouvelle borne hydrante est réalisé à la demande du SDIS-TS et conformément aux exigences de l'ECA.

Les nouvelles constructions seront équipées à l'aide de nouvelles prises et vannes de concessions qui sont comptées dans le cadre du préavis. Toutefois, les fouilles pour les raccordements privés ne sont pas incluses dans le présent préavis, celles-ci étant à la charge du privé.

Concernant le tracé, celui-ci a été séparé de l'axe de la fouille commune prévue par l'architecte pour les différents services, pour la bonne raison que celle-ci se trouve au droit de l'implantation de la future haie, ou alors trop près des constructions projetées. La fouille ESP a été calculée comme fouille indépendante, mais pourra être englobée dans la fouille commune si le tracé de l'architecte est adaptable à l'exécution.

Une fois installées, les nouvelles conduites subiront un essai de pression, un rinçage et une désinfection, afin de garantir un état sanitaire irréprochable des nouvelles installations.

Finalement, une servitude de passage de conduite sera inscrite au registre foncier.

3. ASPECT FINANCIER

Le montant total des travaux est estimé sur la base d'offres récentes et de travaux similaires.

Concernant les procédures d'appel d'offres, les travaux de génie civil et d'appareillages feront l'objet d'une procédure sur invitation.

Le budget à prévoir pour les SITSE se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil, ESP	CHF 39 000.-
Travaux d'appareillage	CHF 29 500.-
Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF 8 500.-
Travaux géométriques	CHF 2 000.-
Divers et imprévus (10%)	CHF 8 000.-
Total (HT)	CHF 87 000.-
TVA (8.1%)	CHF 7 047.-
Total arrondi (TTC)	CHF 94 000.-

Ce projet sera soumis aux Autorités cantonales (OFCO et ECA) et sera donc subventionné par l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA). Le montant de la subvention reste à confirmer sur la base des offres rentrées.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Conformément à MCH2, et s'agissant de conduites d'eau potable, le préavis sera amorti sur une durée de 60 ans.

4. CONCLUSION

Le projet proposé permet de renforcer les conditions de défense incendie dans un secteur qui sera prochainement bâti, et donc d'y améliorer la sécurité contre le feu et les performances hydrauliques pour les futures habitations.

Pour faire suite au texte ci-dessus et aux présentes explications, le Comité de Direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 271/2025 relatif à une demande de crédit de **CHF 94'000.- TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à la route de Founex sur le territoire de Coppet ;

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 94'000.- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;**

Founex, le 13 mars 2025.

Au nom du Comité de direction

Le Président :

C. Hilfiker

Le Secrétaire :

S. Breugelmans



